

RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

THÈME 3/3



LES AUTRES VALORISATIONS
DU BOIS, REPOSANT SUR UNE
RESSOURCE PRÉSERVÉE ET
GÉRÉE, VISANT À L'AUTONOMIE
ÉNERGÉTIQUE, AU STOCKAGE
DE CARBONE ET QUI SONT
AMPLIFIÉES PAR LES APPROCHES
TERRITORIALES ET LES
INITIATIVES DES COLLECTIVITÉS



Mai 2021

L'ESSENTIEL À RETENIR

RETOUR SUR LES VISITES
VIRTUELLES

CONCLUSION

CONTACTS



©FIBOIS BFC

L'ESSENTIEL À RETENIR

QUEL RÔLE LA FÔRET JOUE-T-ELLE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

La transition énergétique désigne le passage du système énergétique actuel, basé essentiellement sur les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), **à un mix énergétique** décarboné et renouvelable et **à un modèle de consommation plus sobre** en énergie. Les forêts et la filière bois constituent un levier majeur de mise en œuvre de cette transition par effet de substitution, de séquestration et de stockage.

La substitution énergétique concerne l'utilisation du bois pour la production de chaleur à la place de combustibles fossiles. Le bois est une énergie renouvelable et économique. **La substitution matériau, quant à elle, concerne l'utilisation du bois dans la construction à la place de matériaux plus énergivores (béton, acier...)**. Au-delà de la faible émission de gaz à effet de serre, le bois matériau possède des propriétés remarquables et prolonge le stockage du carbone qu'il a séquestré. Enfin, la ressource disponible en région et sa mobilisation en circuit court réduisent les émissions liées à son transport.

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER LES ENJEUX FORESTIERS DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES ?

LES ÉLUS DE COMMUNES FORESTIÈRES OCCUPENT UNE PLACE PARTICULIÈRE DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, ILS SONT À LA FOIS :

- **À l'amont** : représentants de la propriété forestière communale et producteurs de bois, matière première alimentant une filière économique ;
- **À l'aval** : maîtres d'ouvrage de projets pouvant intégrer du bois local (bâtiments, chaufferies...);
- À l'échelle communale ou intercommunale : aménageurs et développeurs du territoire.

Ainsi, ils disposent d'une forte légitimité pour porter des politiques forestières territoriales :

- Soit en se dotant d'**une charte forestière** (outil dédié à la forêt dont la mise en œuvre contribue aux objectifs politiques généraux du territoire) ;
- Soit en inscrivant **un volet forêt-bois** dans des politiques généralistes (politiques économique, environnementale, d'aménagement du territoire énergie-climat...).

Comme pour toutes les politiques portées par les territoires, l'élaboration d'une politique forestière s'appuie sur un **diagnostic** identifiant les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre, et sur un **programme** d'actions à mener pour les atteindre. Une évaluation régulière de sa mise en œuvre permet de mesurer les effets produits, d'identifier les évolutions de contexte et d'ajuster la stratégie territoriale.





© FIBOIS BFC

L'ESSENTIEL À RETENIR

QUELLE EST LA PLACE DE LA FORÊT ET DE LA RESSOURCE BOIS DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE ?

En Bourgogne-Franche-Comté, **RENFORT**, qui s'inscrit dans le projet « **Mobilisation Collective pour le Développement Rural** » du Réseau Rural National cofinancé par le FEADER, le Ministère de l'agriculture et l'ANCT, et qui est porté par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et la Fédération Nationale des Communes Forestières, se concentre sur la prise en compte de la forêt dans les documents de planification (SCOT et PCAET). Les premiers travaux ont permis d'**identifier les acteurs** à mobiliser en réseau notamment pour **organiser à l'échelle nationale une journée « SCOT et forêt » à l'automne 2021**.

Un territoire se compose de différentes trames : urbaines, forestières, agricoles, naturelles... De nombreux SCOT considèrent **la forêt comme un élément du patrimoine naturel** et définissent dans leurs orientations des mesures visant à la protéger du point de vue environnemental.

La forêt est également un **contributeur important à l'économie nationale** (la filière forêt-bois représente 378 000 emplois, 60 000 entreprises, un chiffre d'affaires annuel de 53 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 25 milliards d'euros). Loin du postulat que la forêt est avant tout un espace naturel, celle que nous observons résulte bien souvent d'une gestion planifiée contribuant à la production d'une ressource renouvelable, le bois, qui est récolté et valorisé dans les territoires.

Même si les orientations des SCOT perturbent rarement la gestion des forêts, elles sont parfois contradictoires avec sa vocation économique. Pour aller plus loin, il semble nécessaire d'intégrer les vocations économiques, sociales et environnementales de la forêt dans la **transformation des territoires vers une économie décarbonée**. Une meilleure prise en compte mutuelle de la problématique forestière dans les SCOT semble nécessaire dans une logique de cohérence des politiques publiques.

L'organisation d'une journée technique et politique « SCOT et forêt » en partenariat avec la Fédération Nationale des SCOT aura pour objectif de remettre en perspective le rôle de la forêt dans les projets d'aménagement stratégiques des SCOT, afin de tenir compte de l'ensemble des rôles que cette dernière est susceptible de jouer dans le cadre des grands objectifs fixés par l'État.

Cette action est cofinancée par le fond européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales.



L'ESSENTIEL À RETENIR

LES TRAVAUX MENÉS POUR PROMOUVOIR UNE MEILLEURE VALORISATION LOCALE DE LA RESSOURCE BOIS.

COMMENT INTÉGRER DES BOIS EN CIRCUITS COURTS AU REGARD DE LA COMMANDE PUBLIQUE ?

En fonction de la volonté de la maîtrise d'ouvrage et des compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre, plusieurs démarches éprouvées permettent d'**intégrer du bois local dans une construction publique**. Il est important de définir le projet et son système constructif sur la base du potentiel du territoire en termes de ressource forestière (essence, qualité, volume) et de savoir-faire des entreprises locales.



Le maître d'ouvrage public doit exprimer sa volonté de **valoriser la ressource forestière locale** le plus en amont possible de son projet de construction, dans l'idéal dès la rédaction du programme et au plus tard lors de la réalisation des premières esquisses par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Les principales démarches retenues par les élus pour valoriser la ressource bois locale et les savoir-faire des entreprises sont : la mise en place d'**une filière courte d'approvisionnement** avec la vente de gré à gré d'un lot de grumes et la référence à **des démarches de certification** comme « Bois des territoires du Massif central » et plus récemment « AOC Bois du Jura » qui va très progressivement se mettre en place.

L'ESSENTIEL À RETENIR

POURQUOI POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES DÉBOUCHÉS ÉNERGÉTIQUES À PARTIR DU BOIS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

La combustion du bois permet de produire de l'énergie (en Bourgogne-Franche-Comté : 79% sous forme de chaleur et 21% sous forme d'électricité) et contribue activement aux objectifs de production d'**énergie renouvelable** des territoires (66% de la production).

Les différentes formes de combustibles (bois bûches, granulés, bois déchiqueté) apportent une variété de solutions. Même si les particuliers consomment la majorité du combustible sous forme de bois bûches et une part croissante sous forme de granulés, les installations automatiques de bois déchiqueté se développent : **770 chaufferies à usages collectifs** fonctionnent en région et près de **190 chaufferies alimentent des industries** pour leur chauffage ou leurs process (séchage du bois, production de vapeur ou d'eau chaude, chauffage de serres ou bâtiments d'élevage, etc.).

De nombreux producteurs de combustible bois approvisionnant en qualité et en quantité les installations actuelles et futures sont implantés en région. De son côté, la ressource forestière permet de répondre à l'**augmentation de la demande en plaquette forestière**.

La production de bois à des fins énergétiques fait partie intégrante de la gestion durable des forêts. L'objectif du forestier est de **mettre sur le marché du bois d'œuvre, produit à forte valeur ajoutée**, qui induit la récolte de produits secondaires (houppiers, surbilles, perches et brins de faible diamètre, tiges mal conformées...), qui doivent trouver des débouchés afin de **réaliser la sylviculture**.

Le bois énergie, qui offre une destination à des volumes de bois aux qualités secondaires, est **au cœur des problématiques de l'approvisionnement en circuits courts** des installations biomasse implantées sur nos territoires.





RETOUR SUR LES VISITES VIRTUELLES

COMMENT LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PEUVENT-ILS CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR TERRITOIRE PAR LA VALORISATION DE LEURS FORÊTS ET DU BOIS QU'ELLES PRODUISENT ?

Les représentants de deux collectivités ont témoigné sur l'intégration de bois local dans des constructions publiques :

Rémi Gauthier, Directeur général des services de la Communauté de communes du Val d'amour a **exposé la construction de son siège** pour lequel les élus ont souhaité **valoriser les ressources locales** (bois, paille) en circuit court et de proximité.

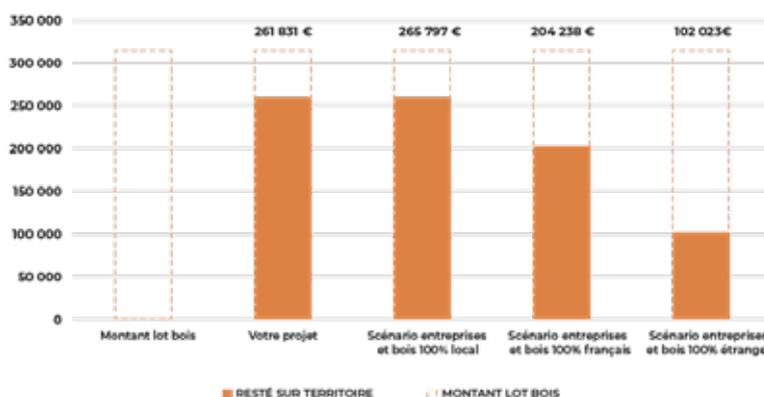
Florent Serrette, Maire de Mignovillard, a présenté le projet de **réaménagement de son centre-bourg** qui sera notamment constitué d'une construction en bois local accueillant huit logements adaptés aux personnes âgées, une micro-crèche, un plateau médical et paramédical. Ce bâtiment, ainsi que la mairie et l'école situées à proximité, seront alimentés par une chaudière à granulés bois.

LE RÉSEAU DES COMMUNES FORESTIÈRES A DÉVELOPPÉ UN INDICE D'ANALYSE DES RETOMBÉES TERRITORIALES DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES EN BOIS LOCAL (INDICE ART). IL PERMET DE DÉMONTRER QUE CES INITIATIVES CONTRIBUENT :

- **Au développement économique du territoire** en y confortant des emplois et en y fixant une partie du montant des travaux,
- **À la gestion durable** des forêts,
- **Aux politiques énergie-climat** en stockant du carbone et en substituant le bois local à d'autres matériaux.

Appliqué au siège de la Communauté de communes du Val d'Amour, l'indice ART montre que cette réalisation a maintenu 1,8 ETP sur le territoire, a favorisé la gestion durable de 220 ha de forêt et a évité l'émission de 153 tonnes de CO₂ par stockage. La démarche a permis de fixer plus de 83% du montant du lot bois sur le territoire. Sur les 315 000 € dépensés par le maître d'ouvrage, 262 000 € n'ont pas quitté le territoire. Dans le cadre d'une démarche classique (entreprises françaises et bois étrangers), seuls 100 000 € seraient restés sur le territoire.

COMPARATIF DES RETOMBÉES TERRITORIALES DE VOTRE PROJET AVEC 3 SCENARII



CONCLUSION

Dans les territoires fortement boisés, la ressource forestière fait partie intégrante de leurs richesses économique et écologique. Elle apporte des réponses concrètes aux objectifs de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'au développement des territoires.

Dans notre région, la forêt et le bois sont un des principaux leviers d'action car :

- L'utilisation du bois dans la construction (structure, aménagements intérieurs, bardage, mobilier...) stocke le carbone fixé au cours de la croissance des arbres ;
- Les performances énergétiques du bois dans la construction répond aux normes en vigueur (réglementation thermique, bâtiments à énergie positive) ;
- Le bois énergie, en se substituant aux ressources fossiles, réduit les distances de transport entre son prélèvement en forêt et sa consommation en circuits courts.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Mikaël POISSONNET :

mikael.poissonnet@communesforestieres.org
06 43 70 99 50

Delphine MICHAUD :

dmichaud@fibois-bfc.fr
06 03 54 50 02

Lionel RAYNARD :

lionel.raynard@agriculture.gouv.fr
03 80 39 30 43

©FIBOIS BFC

Cette action est cofinancée par le fond européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales.

